

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

---

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CE477

présenté par

Mme Allain, Mme Bonneton, M. François-Michel Lambert, M. Alauzet, Mme Auroi et M. Molac

-----

### ARTICLE 2

Après l'alinéa 15 insérer l'alinéa suivant :

*aa)* La première phrase du premier alinéa est complétée par les mots : « dont la filière des produits fermiers et issus de l'agriculture biologique ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'agriculture biologique et la production de produits fermiers, au-delà des mentions valorisantes représentent chacun de véritables filières.

A ce titre, elles doivent bénéficier d'une place entière au sein de France Agrimer et être dotés de conseils de direction au même titre que les autres filières.